

vrai dire, presque tous les beurres portent une marque quelconque lorsqu'ils sont mis en vente. Notre beurre canadien doit porter le nom de "canadien," et le beurre irlandais porte les marques spéciales qui le font reconnaître sur les marchés d'Angleterre.

J'ignore s'il y a une indication particulière qui permette de reconnaître le beurre irlandais.

**M. BLAIN :** De quelle manière met-on sur les marchés de Londres, de Glasgow et de Liverpool le beurre qui concurrence le beurre canadien ?

**Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :** Naturellement, ce beurre, comme le nôtre, est en colis de toutes les formes. Quelquefois le beurre irlandais est mis en boîtes à la manière du beurre canadien. Le plus souvent, nous expédions notre beurre en Angleterre dans des boîtes carrées, mais il y a encore beaucoup de beurre canadien exporté dans les tinettes de l'ancien modèle. Le beurre irlandais est placé dans toutes espèces de colis dont quelques-uns ressemblent aux nôtres; cependant, en vertu de la loi canadienne, tout le beurre canadien destiné à l'exportation porte le nom "canadien" sur les colis. Naturellement, lorsqu'il est entre les mains des détailliers, il ne porte plus cette marque. Une loi anglaise exige que toutes les denrées alimentaires importées portent l'indication du pays d'exportation, qu'elles viennent de l'étranger ou des colonies. Ainsi le beurre du Canada est marqué du mot "canadien"; celui de la Nouvelle-Zélande, du mot "néo-zélandais"; le beurre d'Australie est désigné par le mot "australien"; celui de Hollande, par le mot "Hollandais"; celui de France, par le mot "français", et ainsi de suite. Je ne crois pas que la loi exige que le beurre irlandais porte cette indication, attendu que l'Irlande fait partie du Royaume-Uni.

**M. BLAIN :** Le ministre peut-il nous apprendre quel est l'état du commerce du beurre canadien ? Nous entendons des rapports vagues et nous lisons les comptes rendus des journaux. Le ministre peut-il nous apprendre quelle est la quantité de beurre que chaque province a exportée l'an dernier, si ce beurre était en mottes d'une livre et quelle était la forme des colis ?

**Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :** Il se fabrique moins de beurre que d'ordinaire, au Canada, cette année. Cela provient en grande partie du prix élevé du fromage, qui a porté les établissements outillés pour la fabrication de ces deux produits à faire surtout du fromage, et aussi de la sécheresse qui a régné au commencement de la saison et qui a diminué la production du lait. L'année 1900 fut excellente; l'année 1901, moins bonne que la précédente, a cependant été la meilleure jusqu'alors, 1900 exceptée; l'année 1902 fut remarquable, mais cette année la fabrication a beaucoup diminué.

**M. FISHER.**

Nos exportations ne s'élèvent qu'aux deux tiers de nos exportations de l'année dernière; à vrai dire, cela n'indique pas la quantité de beurre encore en entrepôt dans toute l'étendue du pays. On rapporte que, cette année, le beurre arrive en Angleterre en excellent état. Les rapports publiés par M. Weddell, importateur avantageusement connu, de Londres, sont très élogieux pour notre beurre. Nous exportons principalement le beurre en boîtes de 56 livres et aussi une grande quantité de beurre en tinettes. Jusqu'à ces dernières années, on se servait presque exclusivement de la tinette ronde pour exporter le beurre du Canada; mais, la boîte carrée a remplacé la tinette et environ les trois quarts de notre beurre sont maintenant exportés dans des boîtes carrées. Les mottes de beurre ne sont destinées qu'à la vente au pays, et on en expédie très peu en Grande-Bretagne, si toutefois on en expédie.

**M. BLAIN :** Il y a environ deux ans, je lisais que les Etats-Unis fournissaient une grande partie du beurre consommé au Yukon. En est-il encore ainsi ?

**Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :** Je suis bien aise de dire qu'aujourd'hui les Canadiens approvisionnement de beurre le marché du Yukon et que les beurrieres de l'Etat au Nord-Ouest font de fortes expéditions vers ce territoire.

**M. WRIGHT :** Je puis dire que j'ai apporté du beurre en Angleterre et que j'ai vu mettre sur les marchés de Liverpool et de Londres du beurre irlandais dans des colis de toutes les formes comme sur le marché de Montréal. Nous n'avons pas à craindre la concurrence du beurre irlandais, parce que nous fabriquons indubitablement de meilleur beurre et que nous pouvons les surpasser en aucun temps. Si les rapports des journaux sont exacts, la quantité d'eau que pourra renfermer le beurre ne s'applique qu'au beurre irlandais, et notre commerce ne souffrira pas, pourvu que nous n'exportions pas de beurre renfermant plus de 16 pour cent d'eau. Nous avons tenté d'exporter du beurre moulu, mais il ne se conserve pas aussi bien qu'en boîtes de 56 livres. Parfois, on expédie des boîtes de 70 livres; mais, le beurre est presque toujours exporté maintenant dans des boîtes de 56 livres.

**M. CLANCY :** Le gouvernement d'Ontario et le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, ont-ils tenu une conférence relativement au système incomplet d'emmagasinage au froid établi par les autorités d'Ontario ?

**Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE :** Je ne me rappelle aucune conférence qui aurait été tenue depuis deux ans sur ce sujet. Il y a quelques années, le gouvernement d'Ontario nous offrit de coopérer au maintien de compartiments frigorifiques et il expédia quelques cargaisons, mais je n'ai pas été mêlé à cette entreprise. Ceci se passait il y a plus de deux ans, je crois, et